

### XIII. LIAISONS LOUEES

Pour permettre aux ORPT de relier les différents nœuds de leurs réseaux, propose une offre de liaisons louées (LL) interurbaines.

Le contrat de location d'une liaison louée s'étend sur une durée minimale de douze (12) mois.

#### Tarifs

Le tarif est composé de deux parties :

- Un tarif forfaitaire d'accès à l'offre,
- Un tarif annuel, fonction de la distance à vol d'oiseau mesurée par kilomètre indivisible.

Le tarif sera déterminé sur devis pour les distances supérieures à 200 Km.

#### XIII.1 Tarifs par lien à 2 Mbs:

		En DNT-HT		
Longueur du lien		< 50 Km	< 100 Km	≥ 100 Km
Frais d'accès		276	276	276
Tarifs	Partie Fixe	8 967	12 019	20 562
Annuels	Partie Variable (le Km)	203	143	56

Pour les LL terminales, les demandes des ORPT seront traitées au cas par cas. La liaison terminale ne peut être assurée par que dans la limite de disponibilité de l'infrastructure.

#### XIII.2 Tarifs par lien à 34 Mbs:

		En DNT-HT		
Longueur du lien		< 50 Km	< 100 Km	≥ 100 Km
Frais d'accès		4 232	4 232	4 232
Tarifs	Partie Fixe	63 484	76 458	112 138
Annuels	Partie Variable (le Km)	850	595	238

#### XIII.3 : Tarifs par lien STM 1:

		En DNT-HT		
Longueur du lien		< 50 Km	< 100 Km	≥ 100 Km
Frais d'accès		13 800	13 800	13 800
Tarifs	Partie Fixe	114 000	196 232	228 912
Annuels	Partie Variable (le Km)	2 518	1 007	705

#### XIII.4 : Tarifs par lien STM 4:

		En DNT-HT		
Longueur du lien		< 50 Km	< 100 Km	≥ 100 Km
Frais d'accès		13 800	13 800	13 800
Tarifs	Partie Fixe	285 000	513 000	570 000
Annuels	Partie Variable (le Km)	2 769	1 177	775



**XIII.5 : Tarifs par lien STM 16:**

En DNT-HT

Longueur du lien		< 50 Km	< 100 Km	≥ 100 Km
Frais d'accès		13 800	13 800	13 800
Tarifs	Partie Fixe	570 000	684 000	752 000
Annuels	Partie Variable (le Km)	3 046	1 218	853

**XIII.6 : Tarifs par lien STM 64 & 10 GE:**

En DNT-HT

Longueur du lien		< 50 Km	< 100 Km	≥ 100 Km
Frais d'accès		13 800	13 800	13 800
Tarifs	Partie Fixe	1 140 000	1 368 000	1 504 000
Annuels	Partie Variable (le Km)	3 351	1 340	804

Port	Coefficient multiplicateur (10 GE)
Port 1 GE	0,52
Port 2 x 1GE	0,56
Port 3 x 1GE	0,60
Port 4 x 1GE	0,64
Port 5 x 1GE	0,68
Port 6 x 1GE	0,72
Port 7 x 1GE	0,76
Port 8 x 1GE	0,80

**Ristournes sur la période d'engagement :**

Les ristournes sur la période d'engagement sont accordées en fonction de la durée d'engagement sur chaque lien loué:

Durée del'engagement	Tauxde Ristourne
3 ans	3 %
5 ans	5 %

**Ristournes sur volume :**

Les ristournes sur volume sont accordées en fonction du montant total des redevances en lignes louées.

Montant de la facture annuelle HT en DT	Tauxde Ristourne
500.000 – 5.000.000	5 %
5.000.001 – 7.000.000	9%
7.000.001 – 9.000.000	12%
> 9.000.000	14%



## Engagements de qualité de services concernant les liaisons louées

s'engage à fournir la meilleure qualité de service. Elle supervisera la qualité de connexion de bout en bout pour s'assurer que le degré de service exigé est satisfait selon les spécifications demandées.

### I. Disponibilité

#### 1) Définition :

Le Taux de disponibilité de service est calculé sur une base annuelle comme suit :

Taux de disponibilité =  $\frac{[(\text{Heures totales} - \text{Heures totales d'indisponibilité}) / \text{Heures totales}] \times 100\%}{100\%}$

- Heures totales = nombre total d'heures calculé sur la base de 24 heures par jour et 365 jours par an.
- Heures totales d'indisponibilité = la somme de toutes les périodes d'indisponibilité
- La durée d'indisponibilité de service correspond à la durée d'interruption du service lors d'un incident affectant les capacités objet de la Commande.

Les calculs de disponibilité ne prendront pas en compte les incidents en cas de force majeure et de maintenance planifiée, plafonnée à deux interventions de maintenance par an.

#### 2) Engagement SLA de

s'engage à respecter les SLA (Service Level Agreement) suivants :

Disponibilité/Liaison
99%

#### 3) Pénalités en cas de non-respect des SLA :

En cas de non-respect par de l'engagement sur les SLA ci-dessus, l'ORPT pourra appliquer des pénalités calculées par heure d'indisponibilité enregistrée au-delà du seuil de 99% de disponibilité. Les pénalités sont calculées comme suit :

Disponibilité	Pénalité en % des charges récurrentes
99 % - 98,5%	5%
98,5% - 98%	10%
98% - 97,5%	15%
< 97%	20%

### II. GTR par accès:

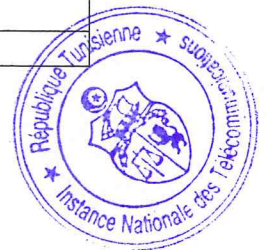
#### 1) Engagement de :

En cas de Défaut, s'engage à indiquer à l'opérateur sur quelle partie a porté le Défaut et à rétablir l'Accès dans un délai de 04 heures à compter de la signalisation du Défaut

#### 2) Pénalités

Des pénalités de retard seront appliquées de plein droit par l'opérateur à pour chaque retard par rapport au délai prévu de quatre (4) heures.

reconnait qu'il sera alors redevable du paiement de ces pénalités, calculées comme suit :



Retard Heure de rétablissement	Pénalité en % des charges récurrentes
2H – 4H	3%
4H - 8H	5%
> 8 H	10%

Les paramètres SLA (GTR, Disponibilités & délai de livraison) ne sont pas applicables dans les cas suivants :

- maintenance programmée avec préavis,
- panne sur l'équipement de l'Usager,
- cas de Force Majeure.

